

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE



PROCES VERBAL Du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 MAI 2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 11 MAI
A 18H30

Le Conseil Municipal de la commune de PIAN SUR GARONNE régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, Maire

PRESENTS : MRS. PAUZAT, M. DAULON, M. LABREZE, M. BILLION, M. LORRIOT, M. MACEDO ET MMES LECOEUVRE, BENNAMIAS, DUBERGEY, BEYNEIX, CREPEAU, LABAT-DUBOIS ET BAISSAS.

POUVOIR : MR COUSINEY donne pouvoir à MME LECOEUVRE ET M. FAVREAU donne pouvoir à M. BILLON

ABSENT : M. MACEDO

MME BAISSAS a été nommée secrétaire de séance.

D 2021 - 31: SDEEG – GROUPEMENT D'ACHAT ENERGIES ELECTRICITE ET GAZ – RENOUELEMENT ADHESION

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la commune de PIAN SUR GARONNE fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'achat d'énergies,

Considérant que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est toujours constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente toujours un intérêt pour la commune de PIAN SUR GARONNE au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés ou des accords-cadres par le Groupement,

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De confirmer l'adhésion de la commune de PIAN SUR GARONNE au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité,
- d'autoriser le coordonnateur et le Syndicat d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement et, notamment pour les marchés d'énergies, sa répercussion sur le ou les titulaire(s) des marchés conformément aux modalités de calcul de l'article 9 de la convention constitutive.
- de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de PIAN SUR GARONNE est partie prenante,
- de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de PIAN SUR GARONNE est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

M.PAUZAT explique à l'ensemble des membres du conseil municipal les coûts de renouvellement de l'adhésion au SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) tel que représenté ci-dessous :

La participation financière de la commune ne fera l'objet d'aucun appel de fonds de la part du SDEEG. Le montant sera prélevé lors des factures d'électricité du fournisseur. Ce montant annuel est établi au moment de la passation des marchés. Il est calculé selon des formules s'appuyant sur la consommation de référence (CR) et des seuils de référence. Pour la commune de Pian sur Garonne, la consommation de référence (CR) est comprise entre 40MWh et 10000MWh. La formule qui s'applique pour la participation de la commune est :

Consommation de Référence (CR) multipliée par 0,7.

Dès que le nécessaire aura été fait pour que la commune puisse utiliser l'outil DEEPKI permettant de connaître la consommation annuelle des différents points de livraison d'électricité de la commune ainsi que la consommation totale, il faudra la multiplier par 0,7.

L'estimation obtenue fait état d'un total de 65MWh pour 2020 et donc d'un coût d'environ 45.5€ et de 68MWh soit environ 47,6€ en 2019. L'outil DEEPKI assure un suivi précis de la consommation et du montant facturé pour chaque point de livraison que ce soit pour les bâtiments ou l'éclairage public permettant éventuellement d'adapter la puissance des contrats souscrits ou encore de déceler des consommations anormales. Cet outil DEEPKI est obligatoire pour renouveler l'adhésion communale au groupement d'achat d'énergie.

- Le conseil municipal approuve à l'unanimité, **14 voix pour**, le renouvellement de l'adhésion de la commune de Pian sur Garonne au SDEEG pour l'année 2021.

D 2021-32 : TRAVAUX MAIRIE – VALIDATION DES DEVIS

La commission « Réseaux et Bâtiments » soumet au Conseil municipal un certain nombre de devis concernant les travaux projetés. Les travaux concernent exclusivement des travaux de couverture et de charpente. Ils sont liés à l'entretien de la mairie ainsi que des travaux d'urgence pour le bar.

M. DAULON présente 3 devis réalisés auprès de 3 artisans représentant les sommes suivantes :

Entreprise M. BAPSALE : 16419,89€

Entreprise M. DUBERGEY : 16413,89€

Entreprise M. LABREZE : 18355,11€

Lors de la délibération Mme DUBERGEY et M. LABREZE sortent de la salle pour cause de liens familiaux avec les artisans. Le conseil municipal vote à l'unanimité, **à 14 voix pour**, le choix du devis de M. DUBERGEY pour le montant du devis correctement positionné et son implication régulière pour la commune du Pian sur Garonne.

D 2021-33 : CHEMINS DE RANDONNEES (Commission Environnement de la Cdc Sud Gironde) :

Le Département de la Gironde s'engage dans la refonte du Plan Départemental de Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), en collaboration avec la Communauté de Communes du Sud Gironde pour son territoire. Le

travail engagé dans le cadre de la refonte du PDIPR s'inscrit dans une démarche globale portée par le Conseil Départemental, dont les objectifs sont les suivants :

- Aboutir à une gestion partagée par une plus forte appropriation du PDIPR à l'échelon intercommunal – 28 EPCI (Communautés de Communes, Communautés d'Agglomérations, Métropole)
- Déléguer une partie de la gestion du PDIPR aux EPCI
- Accompagner les EPCI en ingénierie et compenser financièrement les charges dans le cadre de la délégation
- Se servir du PDIPR comme un véritable enjeu de développement du territoire.

Depuis le mois de mai 2019, la CdC travaille à une éventuelle refonte de l'ancien réseau de sentiers pédestres mis en place par le Département (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées - PDIPR). Vous trouverez (un document joint à la convocation) permettant appréhender l'enjeu de cette refonte :

- Relier les boucles entre elles afin de multiplier les possibilités. La base des chemins de niveau départemental peut constituer une artère centrale sur laquelle les boucles de niveau intercommunal pourront s'appuyer.
- Avoir des circuits VTT bien balisés attractifs pour faire venir les amateurs de VTT d'autres territoires notamment.
- **Identifier et valoriser des lieux insolites (petit patrimoine local et rural) afin de donner un attrait particulier aux itinéraires, les touristes mais également les habitants étant avides d'histoires locales**

Ce plan est présenté à la commission Environnement de la CdC pour qu'un avis soit rendu. Il est demandé aux communes du fait de leur expertise locale un retour sur les plans présentés **pour le 15 mai 2021**.

Deux boucles existent sur le secteur et semblent être référencées (St-Germain, St-André, St-Martial pour l'une, Verdélais Semens St Germain des Graves pour l'autre).

Dans le cadre du **projet Cabanes de Vigne**, des circuits de randonnées seront proposés. La question qui est posée est de savoir si la commune est favorable à **un référencement de ces circuits dans la cadre du PDIPR** (ou essayer de faire référencer ces boucles en connexion avec les deux parcours déjà référencés).

Une appartenance de ce projet à la CDC permettrait de bénéficier du réseau de la CDC, par exemple de la valorisation de ces circuits via la CDC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, **12 voix sur 14**, l'inscription du projet « Cabanes de vignes » à la CDC du Sud Gironde **sous réserve de la connaissance du coût de cette opération qui est aujourd'hui inconnue** »

Abstentions : 2, Mrs LABREZE et M. PAUZAT

D 2021-34 : LOTISSEMENT CLAVET : NUMEROTATION DES HABITATIONS

La commission « Urbanisme et Voiries » a proposé une réunion aux habitations situées au lotissement Clavet. Les habitants ont optés pour une nouvelle numérotation de leur zone d'habitation. Les numéros impairs à gauche et les numéros pairs à droite. Cette nouvelle numérotation permettra une meilleure lisibilité des habitations.

D 2021-35 : L'ORÉE DES VIGNES : MODIFICATION DU NOM ET NUMEROTATION DES HABITATIONS

Le Lotissement de 11 lots sur le terrain « chemin de Clavet » a été nommé « L'Orée des vignes » par le lotisseur. Le lotisseur donne le choix au conseil municipal de valider ou de donner un nouveau nom.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le changement de nom du lotissement (**14 voix pour**) en le renommant « lotissement de la Tuilerie » ou autre proposition présentée d'ici le 18/05/2021.

D 2021-36 : LOGEMENTS COMMUNAUX : ENGAGEMENT D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE ?

La commission « Réseaux et Bâtiments » a constaté l'ampleur des travaux à effectuer sur les logements communaux situés Chemin de l'Eglise. M. DAULON demande, au nom de l'ensemble de la commission des Réseaux et Bâtiments, d'engager un maître d'œuvre pour évaluer et suivre l'ensemble du projet.

Le conseil municipal vote, à **14 voix pour**, le recours à un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux sur les 2 logements communaux situés chemin de l'Eglise.

La question posée par les membres du conseil est de connaître la possibilité ou l'impossibilité de garder les locataires dans les bâtiments durant les travaux. Cette question sera étudiée à l'amont des travaux par la commission des bâtiments.

D 2021-37 : DÉTERMINATION D'UN MONTANT D'ACHAT EN DESSOUS DUQUEL L'OBTENTION DE 3 DEVIS N'EST PAS EXIGÉE

Le principe de mise en concurrence existe par le seul fait de fournir plusieurs devis d'entreprises différentes. En effet, cette exigence ralentit l'avancement des réalisations car les entreprises consultées ne répondent pas toujours à la demande.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur un montant d'achat en dessous duquel la mise en concurrence n'est pas exigée.

Monsieur le Maire se prononce, sous le nom de Mme Lecoeuvre, à étudier cette situation au cas par cas.

Il est demandé de contrôler si un montant minimum est requis par la loi. Cette délibération sera rendue à l'ordre du prochain conseil.

D 2021-38: DÉCISIONS MODIFICATIVES – BUDGET 2021

A la demande de la Trésorerie, il convient de réduire le montant des dépenses imprévues de fonctionnement car il est supérieur à la réglementation en vigueur (maximum de 7,5% des dépenses réelles de la section).

Le conseil municipal vote à **14 voix pour** de basculer le montant de dépassement sur les dépenses de voirie de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur la Commission « Réseaux et Bâtiments » : Les réflexions de travail sont en cours
- Point sur les travaux voiries. Le projet des travaux de voiries concernant le chemin des sables est en cours. Il est rappelé la dangerosité de la voie aux heures d'entrée et de sortie du collège. Heures auxquelles les véhicules sont nombreux et roulent vite. Des membres de l'assemblée proposent de mettre en sens unique le chemin des sables pour obliger les véhicules à monter l'Ardilla et limiter le nombre de véhicules sur cette voie.
- Choix Secrétariat Mairie. 3 candidates ont été rencontrées. Le choix de la commission est porté sur Mme Goujelet, pour un contrat de 17h30/semaine dès le 25 mai 2021. Les horaires définis sont les suivants : Du mardi après-midi au jeudi après-midi 4H30 et le vendredi après-midi : 4H00. Le contrat porte sur un CDD pour 3 mois et 1 semaine.
- Distribution des sacs poubelles les 21 et 22 mai 2021
- Elections départementales et régionales : Il est demandé à l'assemblée de se présenter volontaire pour la tenue des bureaux de votes des 20 et 27 juin pour 2 secrétaires et 4 assesseurs par créneau horaire.
- Jardinières : 3 jardinières ont été achetées pour un montant de 2574,25€TT. Des lauriers roses vont être achetés prochainement.
- Il est discuté de la faisabilité de réaliser une journée citoyenne pour vider le bar le Week End du 5 et 6 juin en invitant les pianais. Cependant les mesures sanitaires en vigueur ne permettent pas de mener à bien cette journée et le projet de journée citoyenne avec les pianais ne sera pas concrétisé pour cette fois.

La séance est levée à 21H00.